



# LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE

Paris, le 8 mars 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE (codes AMF : 990000125969 et 990000089199).

## Quels changements vont intervenir sur votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE ?

Le Conseil de Surveillance du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE a, en date du 26 novembre 2021, pris la décision de transformer votre fonds en nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME, à compter du **21 avril 2022**.

A compter de cette date, votre fonds sera composé en totalité et en permanence des parts F2 du fonds maître GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME et reprendra sa stratégie à l'identique. Ces 2 fonds étaient déjà gérés par la même équipe de gestion.

Le but de cette nourriciarisation est de faire bénéficier à votre fonds à travers son fonds maître, d'une gestion prenant en compte dans sa sélection des titres et des OPCVM, des critères extra financiers en complément des éléments d'analyse financière. En effet, le fonds maître GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME est lui-même investi en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM d'investissement responsable ayant le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Les changements proposés entraînent une modification de l'exposition aux différentes catégories de risques (cf. tableau ci-dessous).

L'élargissement de la fourchette d'exposition aux actions dans l'allocation du fonds entraîne une évolution de l'exposition aux différentes catégories de risques. Le passage d'un niveau de risque/rendement de 6 sur l'ancienne stratégie à 5 sur la nouvelle stratégie correspond à une réduction du profil de risque/rendement.

Un graphique de l'évolution de la valeur liquidative des fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE et GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME est présent en annexe de ce document.



### Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **21 avril 2022**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette opération et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité d'arbitrer sans frais vos avoirs ou de sortir sans frais vos avoirs devenus disponibles pendant un délai de trente jours à compter de la réception de ce courrier.

### Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement / risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significatif<sup>1</sup>



### Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

### Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre fonds ?

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRES
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Classification (optionnel)</b>	Actions de pays de la zone euro	Actions internationales
<b>Indicateur de référence</b>	90% MSCI EMU + 10% ESTER (J-1)	80% MSCI World Euro (J-1) 20% Bloomberg Euro Aggregate (J-1)
<b>Changement de méthode de sélection des titres*</b>	Transformation en fonds nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME.	

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques



	AVANT	APRES	
<b>Modification du profil de rendement/risque</b>			
<b>Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7*</b>	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*</b>	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u>  Risque actions [70% ; 100%]  Risque de taux [0% ; 30%]	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u>  Risque actions [60% ; 100%]  Risque de taux [0% ; 40%]	<u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u>  -  +

<b>Frais</b>			
<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Part 1 et part 2 : 0,15%	Part 1 et part 2 : 0,35%	
<b>Frais courants</b>	<i>Calculés à la clôture au 31 décembre 2021 :</i> Part 1 : 2,51% Part 2 : 0,01%	<i>Estimation après la modification :</i> Part 1 : 2,65% Part 2 : 0,15%	
<b>Commission de mouvement perçue par le dépositaire</b>	<u>En fonction des instruments :</u> Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € Produit OTC : de 10 € à 150 €	Néant	

<b>Informations pratiques</b>		
<b>Exercice social</b>	Décembre	Septembre

\*Ces modifications ont reçu l'agrément de l'AMF en date du 24 février 2022.

### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

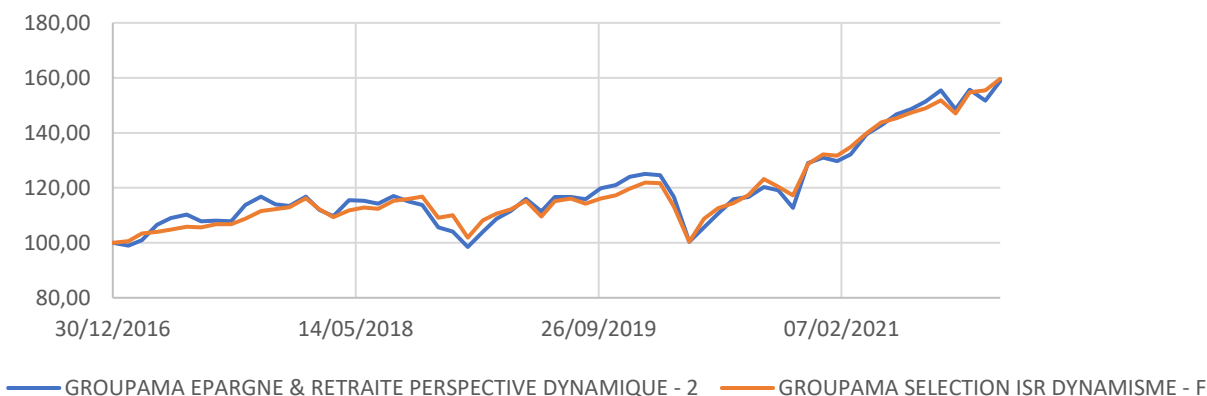
Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE qui sera disponible sur notre site Internet, [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com), à compter du **21 avril 2022**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



## Annexe

### Evolution de la valeur liquidative des fonds **GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE (part 2)** vs **GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME (part F)\*\***



Source : Groupama AM

\*\*La part F de GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME est présentée à titre d'exemple. Ses frais de gestion sont plus élevés que ceux de la part F2 de GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME (part encore inactive dédiée à la nourriciarisation des parts du fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE).

La part 1 de GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE DYNAMIQUE ne dispose pas d'un historique suffisant pour comparer l'évolution de valeur liquidative avec celle de la part F de GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME sur la durée d'investissement recommandée (5 ans).